

Compte financier unique 2023

Note de présentation brève et synthétique

1 - Structure et évolution des ressources et charges.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Dépenses			
Prévisions :	3 419 812,56 €	4 509 276,33 €	7 929 088,89 €
Réalisations :	2 944 447,93 €	1 874 715,34 €	4 819 163,27 €
Recettes			
Prévisions :	3 419 812,56 €	4 509 276,33 €	7 929 088,89 €
Réalisations :	3 459 589,24 €	1 883 621,07 €	5 343 210,31 €
Résultat :			
Excédent :	515 141,31 €	8 905,73 €	521 047,04 €
Déficit :			

Après une bonne année 2022, la situation financière de la collectivité est restée très saine en 2023.

L'excédent de la section de fonctionnement atteint ainsi 515 141,31 €. Ce montant est certes en diminution comparativement à l'année passée (570 238,84 € en 2023) mais il reste au-dessus de l'objectif annuel des 500 000 €.

Le rythme d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de nouveau en hausse de 9,1 %, mais cette fois-ci plus fortement (+ 4,1 % l'année passée).

L'augmentation de la section est principalement liée aux charges à caractère général :

- dépenses d'électricité et de gaz : + 43 000 €,
- entretien de voies et réseaux : + 12 000 € (point à temps...),
- primes d'assurance : + 7 000 €,

mais également aux charges de personnel :

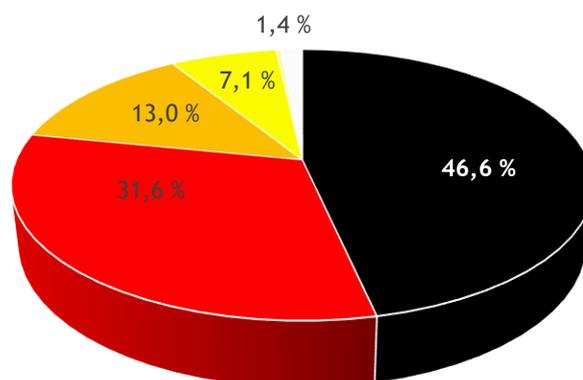
- augmentation du point d'indice de rémunération et du régime indemnitaire des agents,
- mise en œuvre des titres restaurant, d'une participation au coût de la mutuelle des agents et du forfait mobilité.

Les autres chapitres évoluent peu ou sont en diminution.

↳ Bilan des dépenses de fonctionnement (réelles et ordre) :

Chapitres	Montants	Évolution 2022 - 2023
011 - Charges à caractère général	930 001,27 €	+ 15,9 %
012 - Charges de personnel	1 371 555,88 €	+ 7,6 %
65 - Autres charges de gestion courante	383 601,29 €	+ 0,5 %
66 - Charges financières	42 184,67 €	+ 5,5 %
67 - Charges exceptionnelles	9 049,41 €	- 88,5 %
675 - 676 - Opérations d'ordre	208 055,41 €	+ 34,3 %
Total	2 944 447,93 €	+ 7,8 %

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023



Charges de personnel
 Charges à caractère général
 Autres charges
 Charges exceptionnelles
 Charges financières
 Ecritures d'ordre

Les recettes sont également en augmentation, mais moins fortement (+ 4,8 %).

Quasiment la totalité des chapitres sont en hausse, hormis les atténuations de charge (diminution du nombre d'arrêts d'agents, donc du remboursement de ces arrêts par l'assureur de la collectivité) :

- augmentation des recettes liées à la fréquentation de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire (+ 9 000 €),
- forte hausse des produits de la taxe foncière liée à l'augmentation des valeurs locatives et du taux (+ 170 000 €),
- augmentation de la dotation de solidarité rurale (+ 39 000 €) et des compensations au titre des exonérations des taxes foncières (+ 10 000 €),
- hausse des produits liés aux cessions de terrains (+ 72 000 €).

À l'inverse, l'aide versée par la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale est en baisse importante mais liée au décalage du versement portant sur le financement du poste de coordinatrice (- 26 000 €).

Bilan des recettes de fonctionnement (réelles et ordre) :

Chapitres	Montants	Évolution 2022 - 2023
70 - Produits des services	238 393,43 €	+ 8,0 %
013 - Atténuation de charges	22 975,80 €	- 59,5 %
73 - Impôts et taxes	2 150 592,31 €	+ 8,7 %
74 - Dotations, subventions	943 889,87 €	+ 3,7 %
75 - Autres produits	87 510,02 €	+ 93,5 %
76 et 77 - Produits financiers et except.	709,40 €	- 99,1 %
042 - Écritures d'ordre	15 518,41 €	+ 6,3 %
Total	3 459 589,24 €	+ 4,8 %

Bilan des dépenses et recettes d'investissement :

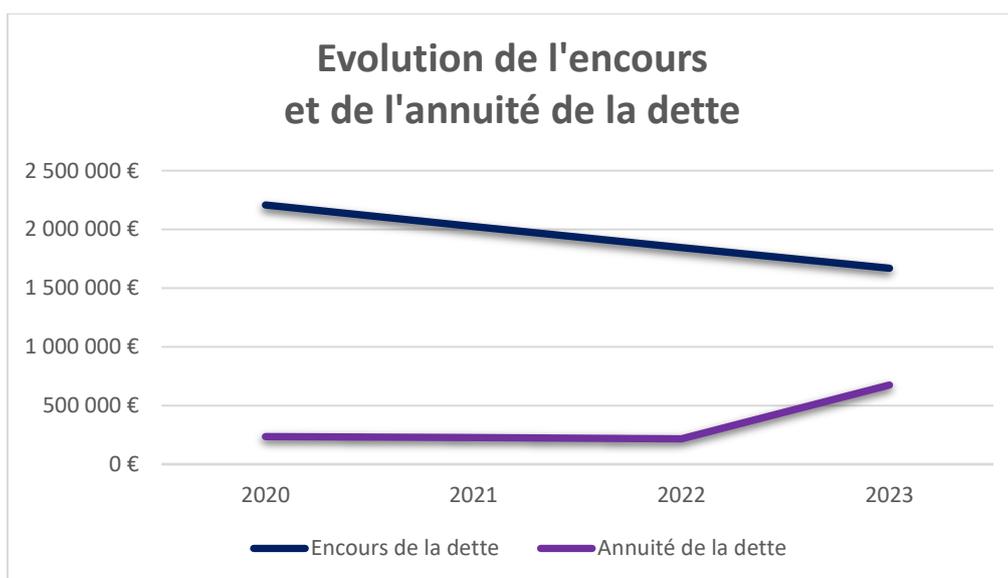
Opérations	Dépenses	Recettes
Remboursement du capital des emprunts	628 435,39 €	
Voirie - liaisons douces (parking cars collège privé, éclairage public, parking ombrière et déplacement marché, marquage rive R.D. 117, créations d'écluses, parking Tanneries et rue du Moulin Reuzard, raccordements E.U., trottoirs, gabions, reprise réseaux, création stationnements, levés topo... / P.V.R. Leroy)	465 135,16 €	9 126,84 €
Maison des enfants (honoraires et travaux extension et pose panneaux photovoltaïques, mobilier, extincteurs, aspirateur)	381 600,26 €	
Matériel divers (camion, benne, autolaveuse, remorque, matériel divers, stands parapluie, tondeuse, cendriers)	119 107,55 €	
Ateliers municipaux (mise aux normes extérieure)	74 165,62 €	
Espace des Richardières (honoraires futur espace jeunes, complément et rideau de scène, vidéoprojecteur, chariot de ménage...)	28 890,59 €	
Mairie (photocopieur étage, matériel informatique, logiciel police, lave-linge, autolaveuse, drapeau, lampes...)	26 248,88 €	
École publique (photocopieur, ordinateur, travaux isolation laverie et de mise en sécurité, switch, extincteurs, blocs de sécurité, matériel éducatif...)	13 755,09 €	
Boulodrome (extension)	11 412,02 €	
Cimetière (colombarium)	11 125,80 €	
Sécurité - vidéoprotection (honoraires et matériel police)	10 481,64 €	
Presbytère (honoraires maîtrise d'œuvre, étude géotechnique)	9 688,80 €	
Bibliothèque (maîtrise d'œuvre étude réhabilitation, diagnostic amiante)	8 761,80 €	
Réserves foncières (frais actes)	1 051,10 €	
Parc du Plessis (bancs et table en béton)	5 070,60 €	
Aire de jeux (table de pique-nique et bancs parc Avril)	5 070,60 €	
Culture et animation (illuminations de Noël, décorations marché)	3 072,45 €	
Salle du Fief des Sports (aspirateur)	954,30 €	
Restaurant scolaire (marchepied, vestiaire)	465,87 €	
Autre non affecté (écritures d'ordre / emprunts, excédent, amortissements, F.C.T.V.A., taxe d'aménagement, autres écritures d'ordre...)	70 221,82 €	1 874 494,23 €
TOTAL	1 874 715,34 €	1 883 621,07 €

Détail des recettes non affectées :

Principales opérations	2021	2022	2023
F.C.T.V.A.	297 669,85 €	97 523,99 €	83 616,28 €
Taxe d'aménagement	72 093,43 €	69 809,64 €	55 595,64 €
Excédent antérieur	646 200,57 €	419 395,98 €	570 238,84 €
Emprunts	0,00 €	0,00 €	900 000,00 €
Subvention non affectée et travaux connexes	0,00 €	0,00 €	48 486,76 €
Opérations d'ordre	158 172,14 €	350 915,12 €	225 683,55 €
TOTAL	1 174 135,99 €	937 644,73 €	1 883 621,07 €

2 - Endettement.

	2020	2021	2022	2023	Taux d'évolution 2023/2022
Encours de la dette	2 207 314,57 €	2 024 239,35 €	1 843 269,57 €	1 668 906,29 €	- 9,46 %
Annuité de la dette	234 575,76 €	227 719,50 €	216 349,62 €	674 395,86 €	+ 211,72 %
Emprunts réalisés	- €	- €	- €	900 000,00 €	N.C.

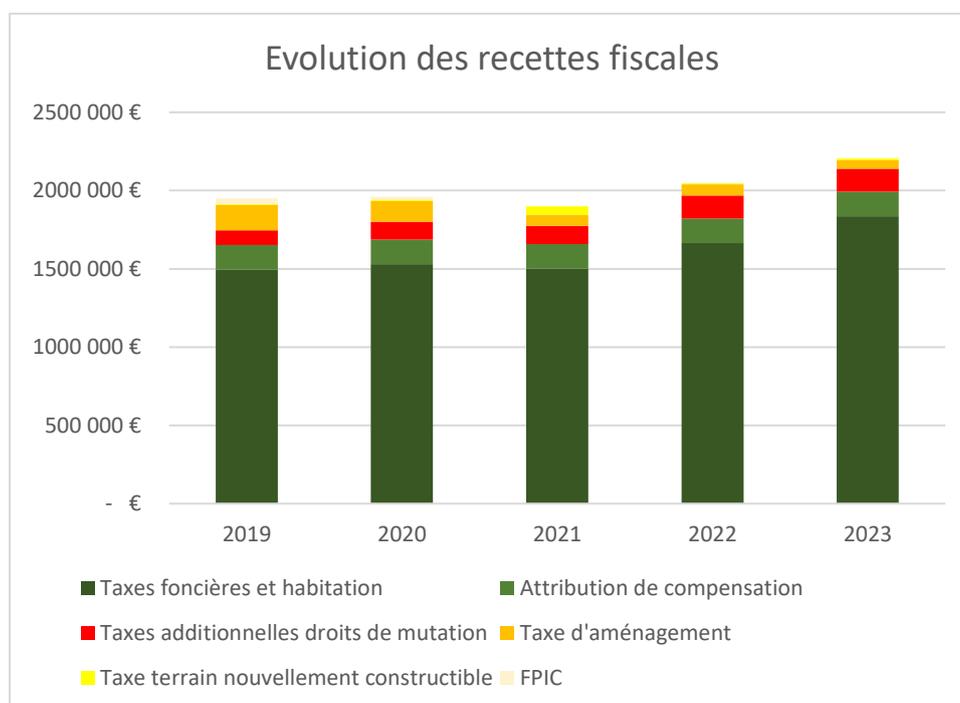


Le stock de dette au 1^{er} janvier a continué à diminuer en 2023. À l'inverse, l'annuité repart à la hausse avec le déblocage du prêt relais T.V.A. contracté pour financer les principales opérations d'investissement du mandat.

3 - Fiscalité.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evol 2019/2023
Taxes foncières et habitation	1 494 149 €	1 529 872 €	1 501 999 €	1 664 649 €	1 834 845 €	+ 4,56 %
Attribution de compensation	157 181 €	157 181 €	157 181 €	157 181 €	157 181 €	+ 0,00 %
Taxes additionnelles droits de mutation	95 564 €	114 466 €	115 333 €	147 260 €	147 706 €	+ 10,91 %
Taxe d'aménagement	161 407 €	132 967 €	72 093 €	69 810 €	55 595 €	- 13,11 %
Taxe terrain nouvellement constructible	5 928 €	8 029 €	52 382 €	6 988 €	8 497 €	+ 8,67 %
FPIC	34 949 €	17 834 €	- €	- €	- €	

Évolution des recettes



Le produit des taxes ménages (foncier bâti et foncier non bâti) constitue la plus grande part des recettes fiscales. Il est en progression notable suite à la revalorisation du taux de la taxe sur le foncier bâti de 2 points par le Conseil municipal en 2022 et de 1 point en 2023 ainsi que suite à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives décidée par l'État (+ 7,1 %).

Comme les années passées, la taxe additionnelle sur les droits de mutation et la taxe d'aménagement demeurent aujourd'hui les seules autres ressources potentiellement dynamiques. Elles reposent toutefois sur la capacité de la collectivité à maintenir son développement urbain, développement qui devrait toutefois fortement ralentir avec l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 (cf. loi Climat et Résilience).

4 - Principaux ratios.

Principaux ratios

Capacité de désendettement

(nombre d'années d'autofinancement pour rembourser le stock de dette)

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'années	2,6	3,8	2,3	2,3

Nombre inférieur à 8 = zone verte.

Coefficient de marge d'autofinancement courant

(dépenses de fonctionnement + annuité de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement)

	2020	2021	2022	2023
Coefficient	0,73	0,93	0,88	1,04

Coefficient inférieur à 1 = zone verte.

Coefficient de rigidité des charges de structure

(frais de personnel + annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement)

	2020	2021	2022	2023
Coefficient	0,73	0,93	0,88	1,69

Coefficient inférieur à 0,65 = zone verte.

Coefficient d'endettement

(encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement)

	2020	2021	2022	2023
Coefficient	0,70	0,68	0,56	0,48

Coefficient inférieur à 1,8 = zone verte.

Fait à Aigrefeuille-sur-Maine, 5 avril 2024

Le Maire
Jean-Guy CORNU